RÉUNION PUBLIQUE GARGAN

Temps d'échange

1. Sur les projets d'investissements

Habitante : Sur le parking Chanzy, que se passe-t-il lorsqu'un véhicule reste stationné trop longtemps ? Je parle d'un véhicule ventouse par exemple.

Maire : Si vous constatez un véhicule qui semble abandonné ou stationné au même endroit depuis plusieurs jours, n'hésitez pas à contacter directement la Police municipale. Nos agents se déplacent pour effectuer les vérifications nécessaires. Si le véhicule est resté stationné plus de 7 jours consécutifs sans bouger, il peut être considéré comme un véhicule ventouse et faire l'objet d'un enlèvement par la fourrière.

Je rappelle qu'en moyenne, 1 à 2 camions sont enlevés chaque mois sur la commune. Ce dispositif permet de libérer des places pour les riverains et d'éviter les abus liés à l'occupation prolongée de l'espace public.

2. Budget participatif

Habitant : Dans le cadre du budget participatif, que se passe-t-il si 2 projets très similaires sont déposés dans un même quartier ?

Josué : Lorsque deux projets se ressemblent dans un même quartier, nous contactons les deux porteurs de projet pour leur présenter leurs propositions respectives. Ensuite, si les objectifs et les contenus sont compatibles, nous les accompagnons pour fusionner les 2 idées en un seul projet cohérent. Cela permet de mutualiser les efforts, d'éviter les doublons et d'optimiser les chances de réalisation du projet.

3. Sécurité et tranquillité publique

Habitante : J'habite avenue d'Alembert et cela fait plusieurs jours qu'un camion ventouse est stationné au même endroit sans bouger. Il bloque des places de stationnement pour les riverains. Que peut-on faire dans ce genre de situation ?

Police municipale : Si vous constatez qu'un camion reste stationné pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines sans bouger, il ne faut pas hésiter à nous contacter. La Police municipale se déplacera pour vérifier la situation. Lorsque le stationnement dépasse les 7 jours consécutifs et si le véhicule est considéré comme ventouse, nous engageons une procédure d'enlèvement. La Ville travaille avec une fourrière qui procède à l'enlèvement d'un à deux camions par mois sur la commune. Ces interventions permettent de libérer de l'espace pour les habitants et d'éviter les abus.

Habitant : J'habite avenue Paul-Dupont et, dans mon foyer, nous avons deux véhicules. Aujourd'hui, nous ne disposons que d'un seul macaron. Est-il possible d'en obtenir un second ? Sinon, nous sommes obligés de laisser une voiture à l'extérieur, ce qui nous expose à des verbalisations.

Maire : Je comprends votre situation, mais nous devons faire face à une réalité : à Livry-Gargan, nous comptons environ 22 500 foyers pour seulement 10 000 places de stationnement sur l'espace public. Si nous devions attribuer 2 macarons par foyer, nous n'aurions tout simplement pas assez de places disponibles.

C'est aussi la raison pour laquelle la ville a mis en place une aide de 400 euros pour encourager l'automatisation des portails. Cela permet aux propriétaires de stationner plus facilement sur leur parcelle privée, ce qui libère des places sur la voie publique au bénéfice de tous. Je vous invite à vous rapprocher de la Mairie pour en savoir plus sur ce dispositif.

Habitante : Pouvez-vous préciser quelles sont les différentes durées autorisées dans les zones bleues selon les secteurs ? Je remarque que cela varie d'un endroit à l'autre.

Maire : Effectivement, les durées de stationnement en zone bleue varient en fonction de la nature des secteurs. Sur les zones commerciales ou à proximité d'équipements comme le centre nautique, la durée est fixée à 3 heures afin de permettre aux usagers de profiter des services sans contrainte immédiate. Dans les secteurs résidentiels, la durée est généralement de 2 heures.

Je rappelle que le déploiement des zones bleues vise à faciliter la rotation des véhicules. L'objectif est d'éviter que certains automobilistes monopolisent durablement des places sur l'espace public, au détriment des riverains ou des usagers de passage. Cela permet à chacun de se stationner ponctuellement, notamment pour faire des courses, déposer un enfant ou visiter un proche.

Habitant : J'habite allée Courbet et je me déplace en transport en commun pour aller travailler. Mon véhicule reste donc stationné toute la journée dans la rue, qui est désormais en zone bleue. Comment faire pour éviter une verbalisation si je n'ai pas de macaron ?

Maire : Si vous êtes résident de l'allée Courbet, vous avez tout à fait le droit de bénéficier d'un macaron. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Ville. Ce macaron vous permettra de laisser votre véhicule stationné en toute légalité pendant vos horaires de travail.

Je tiens d'ailleurs à saluer votre choix d'utiliser les transports en commun. C'est un geste important pour limiter l'usage de la voiture individuelle, réduire les émissions polluantes et améliorer notre qualité de vie à tous.

Habitante : Je constate que les trottinettes circulent souvent de manière anarchique, parfois sur la chaussée, parfois sur les trottoirs et cela met en danger non seulement les automobilistes, mais aussi les usagers eux-mêmes. Que comptez-vous faire pour encadrer cela ?

Police municipale : Vous avez raison de soulever ce point. Les comportements dangereux liés à l'usage des trottinettes sont de plus en plus fréquents et nous en sommes pleinement conscients. Nous procédons à des verbalisations quotidiennes dès que des infractions sont constatées. Cependant, il faut savoir que notre marge d'action reste limitée par un cadre légal encore peu contraignant à ce jour pour ces engins.

Malgré cela, nous continuons à agir, à sensibiliser et à intervenir pour éviter que les utilisateurs de trottinettes ne se mettent eux-mêmes en danger ou qu'ils mettent en danger les autres usagers de la voie publique. N'hésitez pas à nous signaler les comportements à risque.

Habitante : J'habite rue d'Alembert et je constate que de nombreux véhicules sont stationnés de manière anarchique, parfois sur les trottoirs ou en double file. Pourtant, je n'ai jamais vu d'agents les verbaliser. Pourquoi ces infractions restent-elles impunies ?

Maire : Je vous rassure, ces véhicules sont bien verbalisés. La Police municipale utilise aussi un système de verbalisation par lecture automatique des plaques d'immatriculation, ce qui ne laisse pas toujours de procès-verbal visible sur le pare-brise. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sanction.

D'ailleurs, en 2024, plus de 50 000 verbalisations ont été effectuées sur l'ensemble de la ville. Cela montre que nos agents sont mobilisés et que la lutte contre le stationnement gênant est une priorité. La Police municipale fait son travail, y compris dans votre rue.

4. Cadre de vie

Habitante : J'habite allée Bayard et je tenais à vous signaler des nuisances sonores fréquentes dans le secteur. Avec l'arrivée de l'été, on craint que la situation ne s'aggrave, notamment en soirée.

Maire : Nous sommes attentifs à ce type de situations. La Police municipale effectue régulièrement des rondes dans les quartiers, y compris en soirée. Lorsqu'une nuisance est constatée, elle intervient et peut procéder à des rappels à l'ordre ou des verbalisations si nécessaire.

N'hésitez pas à contacter la Police municipale dès que les nuisances se produisent. Nous sommes là pour garantir votre tranquillité, surtout à l'approche de la période estivale.

Habitant : Sur l'allée Bayard, nous subissons régulièrement des dépôts sauvages. Des personnes sortent parfois tard dans la nuit pour déposer des sacs-poubelles, ce qui

entraîne des nuisances olfactives importantes et dégrade la qualité de vie dans le quartier. Que fait la Ville pour y remédier ?

Maire : Ce type de comportement est inacceptable et je vous confirme que des sanctions sont désormais systématiquement appliquées lorsque les auteurs sont identifiés. Comme l'a rappelé M. Carratala, adjoint à la propreté, nous avons constaté une baisse de 50 % des dépôts sauvages dans la ville entre 2023 et 2024. Cela prouve que les dispositifs mis en place — surveillance renforcée, verbalisations, campagnes de sensibilisation — fonctionnent et produisent des effets concrets.

Nous poursuivrons ces efforts pour préserver la propreté et la tranquillité de votre quartier.

Habitante : Je souhaite vous faire part d'un vrai problème de propreté sur le boulevard de la République. Certains trottoirs restent sales en permanence et cela donne une image dégradée du quartier. Est-ce que les agents de propreté passent régulièrement ? Parce que, franchement, on ne le voit pas toujours.

Maire : Je comprends parfaitement votre ressenti. Les agents municipaux interviennent bien sur le boulevard de la République. La Ville compte actuellement 38 agents dédiés à la propreté, qui sont mobilisés chaque jour pour couvrir l'ensemble du territoire communal. Cela nous permet de nettoyer toute la ville, plus ou moins, en 1 semaine.

Cela dit, nous allons renforcer nos interventions sur les secteurs les plus sensibles, dont celui que vous avez mentionné, pour garantir une meilleure régularité. La propreté est une priorité pour nous, car une ville propre, c'est une ville où il fait bon vivre.

Habitant : Nous constatons une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Cela devient vraiment gênant et on a l'impression que les services de propreté ne passent pas ou ne font pas leur travail correctement.

Maire : Je comprends votre exaspération. Les services de propreté interviennent selon un planning établi, avec des passages réguliers dans chaque rue. Il se peut qu'à certains moments, des incivilités surviennent juste après le passage des équipes, ce qui donne cette impression de manque d'entretien.

Je vous invite à nous indiquer précisément la ou les rues concernées. Cela nous permettra d'ajuster notre intervention et de renforcer les actions ciblées dans les zones les plus touchées. La propreté est un travail collectif et nous sommes pleinement mobilisés pour agir efficacement.

5. Travaux : PPI voirie, éclairage public et plan de circulation

Habitant : Concernant l'éclairage public, je sais que vous êtes en train de passer en LED sur l'ensemble de la ville, ce qui est une bonne chose. Mais je constate que les horaires

d'allumage ne sont pas toujours synchronisés et certaines zones restent très sombres à certains moments. Que comptez-vous faire ?

Maire : Effectivement, nous avons engagé un vaste plan de modernisation de l'éclairage public avec le remplacement progressif des ampoules traditionnelles par des LED, plus efficaces, moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement.

Concernant les horaires et les zones mal éclairées, nous allons faire un point spécifique avec notre prestataire Eiffage afin de vérifier la programmation et d'ajuster l'intensité lumineuse là où cela est nécessaire. Nous restons attentifs à vos signalements et mettrons tout en œuvre pour assurer un éclairage adapté et sécurisant pour tous.

6. Points d'actualité

Habitant : Je me demande si vous effectuez des contrôles sur la qualité des travaux réalisés sur la voie publique, notamment lorsqu'ils sont effectués par différentes entreprises. Est-ce que la Ville surveille ce qui est fait ?

Maire : Oui, tout à fait. Il existe des procédures de réception de travaux qui permettent d'évaluer la qualité des interventions. Des contrôles sont effectués à la fois en amont, avant le démarrage du chantier, et en aval, une fois les travaux terminés, afin de s'assurer que les prestations sont conformes aux engagements. La Ville reste vigilante sur ce point car il en va de la sécurité, du confort et de la durabilité des aménagements réalisés.

Habitant : Concernant les projets liés à la santé, notamment l'installation de médecins ou de structures médicales, est-ce que la Ville peut intervenir dans les décisions ? Est-ce vous qui autorisez ou bien est-ce l'ARS qui décide seule ?

Maire : Les autorisations en matière de santé relèvent exclusivement de l'Agence Régionale de Santé (ARS). C'est elle qui valide ou non les projets, notamment pour les équipements médicaux comme l'imagerie ou les structures spécialisées.

De notre côté, la Ville travaille activement pour que des locaux adaptés soient disponibles, répondant aux normes exigées et aux attentes des professionnels de santé. Nous faisons en sorte de créer les conditions favorables à leur installation sur le territoire communal.

Habitant : J'habite boulevard Roger-Salengro et je voudrais poser une question concernant la ligne de bus 605, qui dessert notamment la gare de Sevran-Livry jusqu'à celle du Raincy-Villemomble-Montfermeil. Cette ligne est-elle appelée à évoluer et qu'est-ce qui est prévu pour améliorer les mobilités sur notre secteur ?

Maire : La ligne 605 est effectivement une ligne structurante pour plusieurs quartiers de Livry-Gargan. Elle permet de relier plusieurs pôles, dont les gares de Sevran-Livry et du Raincy-Villemomble-Montfermeil. Nous travaillons en lien avec Île-de-France Mobilités pour améliorer la régularité et la qualité du service. En parallèle, des projets d'envergure

comme le Tzen 3 et les futures lignes du métro Grand Paris Express sont en cours de développement. Ces infrastructures permettront, à moyen terme, de fluidifier les déplacements à l'échelle de tout le territoire et de désengorger les axes actuels.

Habitante : Concernant la géothermie, sera-t-elle déployée sur l'ensemble de Livry-Gargan ou uniquement dans certains quartiers ?

Maire : L'objectif est bien de déployer la géothermie sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, cela se fera progressivement. Nous commencerons par les résidences collectives et les bâtiments les plus énergivores, car ce sont eux qui en tireront le plus de bénéfices immédiats. Ensuite, le dispositif sera étendu aux pavillons et à d'autres types d'habitations. C'est un projet ambitieux et structurant pour notre ville.

Habitante : Et concernant le financement de ce projet de géothermie, qui prend en charge les coûts ? On parle quand même d'un budget de 90 millions d'euros.

Maire : Vous avez raison, c'est un investissement considérable. Mais la Ville n'est pas seule à porter ce financement. Les résidences qui bénéficieront de la géothermie signent des contrats avec la Ville et les opérateurs. Par ailleurs, de nombreuses aides viennent soutenir ce projet : l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), des agences de l'État ainsi que des collectivités partenaires. La charge est donc répartie entre plusieurs acteurs, afin de garantir la faisabilité du projet sans alourdir le budget communal.